

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 116 (1990)  
**Heft:** 17

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Cité de Montréal	La Cité Internationale de Montréal - Place Jacques-Cartier, CI	Architectes et urbanistes habilités à exercer dans leur pays	15 août 90	
Municipio di Breganzona/TI	Nuovo scuola media, Breganzona, CP	Professionisti iscritti all'Ordine degli Ingegneri e Architetti del Cantone Ticino (OTIA), ramo architettura, con domicilio fiscale nel Sottoceneri almeno dal 1.1.1990	17 août 90 (13 avril 90)	
Feuerschaugemeinde Appenzell	Extension des locaux du Service du feu à Appenzell, CP	Architectes originaires du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures ou qui y sont domiciliés ou établis au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988	24 août 90 (30 mars 90)	
Commune de Villars-sur-Glâne/FR	Centre scolaire de Villars-Vert, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	24 août 90	8/90 B 54
Canton du Valais, commune de Sierre	Aménagement du site de Géronde à Sierre/VS, CP	Urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ou Suisses établis à l'étranger	31 août 90	5/90 B 27
Commune de Mauren (Liechtenstein)	Immeuble polyvalent Gampelputz, CP	Spécialistes citoyens de la Principauté de Liechtenstein ou détenteurs d'un permis de séjour dans ce pays	31 août 90	
Ville de Dijon (F)	Quartier Clémenceau-Bourdonnée, CI	Ouvert aux architectes étrangers	(7 sept. 90)	15- 16/90 B 123
Caisse cantonale de pension des Grisons	Habitations au «Chrummacher», Schiers, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans les Grisons au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 ou originaires de ce canton	14 sept. 90	
Commune de Salenstein/TG	Ecole primaire, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les communes de Salenstein et d'Ermatingen ou originaires de ces communes	1 <sup>er</sup> oct. 90	
Comune di Manno/TI	Nuova casa comunale, CP	Professionisti del ramo architettura che alla data del 1.1.90 risultano: domiciliati nel cantone Ticino o aventi sede all'ufficio nel cantone Ticino; tutti i concorrenti dovranno risultare iscritti all'albo dell'OTIA	1 <sup>er</sup> oct. 90 (23 avril 90)	
Coopérative d'habitation pour personnes âgées, Baar/ZG	Habitations pour personnes âgées au Sonnenweg, Baar, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 ou originaires de ce canton	5 oct. 90 (5-31 mai 90)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Ville-Haute de Moudon, CI + CP	Architectes des cantons de Vaud, Genève, Valais, Neuchâtel, Fribourg et Jura, établis avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 ainsi qu'architectes originaires du canton de Vaud, quel que soit leur domicile (exigences requises pour exercer la profession dans le canton de Vaud)	15 oct. 90	10/90 B 83
Commune bourgeoise de Berne	Aménagement du lotissement «Baumgarten» E, CI	Bureaux d'architecture et d'urbanisme domiciliés ou établis dans les communes membres du VZRB. Inscriptions: Administration des biens de la commune bourgeoise de la ville de Berne, Kochergasse 4, 3011 Berne	20 oct. 90 (30 avril 90)	
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg	«Le Pra», La Tour-de-Trême, complexe de bâtiments, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton respectif	26 oct. 90 (4 mai 90)	9/90 B 62

Commune de Sissach/BL	Ecole primaire, infrastructure communale, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne ainsi que dans le district de Rheinfelden au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 ou en étant originaires	26 oct. 90 (1 <sup>er</sup> juin 90)	
Département des travaux publics du canton de Bâle-Ville	Centre de quartier Breite, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans la <i>Regio Basiliensis</i> au moins depuis le 1.1.90 ou originaires de Bâle-Ville	29 oct. 90	
Commune de Monthey/VS	Centre scolaire, locaux pour le service du feu et restructuration urbaine à Monthey, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais établis en Suisse, architectes inscrits au REG A ou B, originaires ou domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura et du Tessin	(juillet 90) Novembre 90	13/90 B 108
Municipalité de Porrentruy/JU	Ensemble de logements à loyers modérés « Les Planchettes », CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes domiciliés ou établis dans le Jura des 7 districts ou à Bienne, inscrits au REG A ou B, ou diplômés EPF avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1989, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton et inscrits au REG A ou diplômés des Hautes Ecoles avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1989	26 nov. 90 (15 juil. 90)	
Società di Banca Svizzera	Stabile amministrativo della SBS a Pazzallo TI, CP	Aperto agli iscritti all'OTIA o alla SIA, ramo architettura, aventi domicilio fiscale nel Cantone Ticino al momento dell'iscrizione al concorso; architetti attinenti del Cantone Ticino o domiciliati in Mesolcina che, pur non essendo iscritti all'OTIA, perché domiciliati fuori cantone, possiedono i requisiti professionali che ne permettono l'iscrizione	3 dic. 90 29.6.90	
Ville de Lausanne - Direction des travaux et Direction des écoles	Bâtiment scolaire à L'Hermitage, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud ainsi que les architectes originaires du canton	(dès le 15 juin 90) 3 déc. 90	13/90 B 108
Commune de Châtel-Saint-Denis/FR	Aménagement d'un centre aux Paccots, CI	Urbanistes, architectes, architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse et urbanistes, architectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger	21 déc. 90 (3 août 90)	12/90 B 99
Ville de Vevey	Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990 ou originaires de celui-ci	<b>18 janv. 91</b> (pas de délai d'inscription)	8/90 B 54
République et canton du Jura	Centre d'enseignement professionnel, industriel et artisanal, Delémont, CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B; membres de la section jurassienne de la SIA	1 <sup>er</sup> fév. 91 (14 sept. 90)	15-16/ 90 B 123
Ville de Samarcande (URSS)	Revitalisation de Samarcande, Centre culturel Ulugh Beg	Architectes ou urbanistes autorisés à exercer dans leur pays, équipes dirigées par un architecte ou un urbaniste autorisé	<b>30 avril 91</b> (30 sept. 90)	

### Nouveaux dans cette liste

Commune de Therwil/BL	Quartier Baselstrasse, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le district d'Arlesheim ou originaires de la commune de Therwil	16 nov. 90 (31 août 90)	
Commune de Brigue- Glis/VS	Extension de l'école primaire et salle de gymnastique, CP	Architectes établis en Haut-Valais ou originaires de cette région (REG A ou B, registre professionnel valaisan, dipl. EPF ou ETS)	23 nov. 90 (31 août 90)	
Département des travaux publics du canton de Lucerne	Clinique psychiatrique à l'hôpital cantonal, Lucerne, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1989 ou originaires de ce canton	21 déc. 90	
Maison Caodura Vicenza IT, ville de Vicenza	Prix « Andrea Palladio »	Architectes et ingénieurs de tous pays de moins de 40 ans au 1 <sup>er</sup> janvier 1991	31 janv. 91	
Département cantonal des bâtiments, Fribourg	Aménagement de la patinoire et projet de deux salles omnisports, Saint-Léonard, Fribourg, CI+CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg, architectes originaires de ce canton, autorisés à pratiquer au moins depuis le 1 <sup>er</sup> juin 1990 + 6 bureaux invités	8 fév. 91 (14 sept. 90)	17/90 B 131

Direction des constructions publiques du canton de Zurich	Ecole supérieure de commerce et d'administration, Winterthour, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ou originaires de ce canton	15 fév. 91 (8 sept. 90)
Commune de Berlingen, Schaffhouse	Extension des écoles sur le Zimmerberg, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Schaffhouse au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ou originaires de ce canton	(dès le 3 août 90)

**Note**

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

**Carnet des concours****Centre Vuillermet, Lausanne****Rectification**

Les résultats de ce concours, tels qu'ils nous ont été communiqués et qu'ils ont paru en page B123 de notre N° 15-16 du 18 juillet dernier, comportaient malheureusement une erreur au sujet de la recommandation du jury.

En effet, le projet recommandé pour exécution est celui ayant

obtenu le 1<sup>er</sup> prix, dont l'auteur est M. Ueli Brauen, de Lausanne, et non pas celui de M. Luca Merlini, ayant fait l'objet d'un achat.

Les organisateurs prient les auteurs de ces deux projets de les excuser, ce que nos lecteurs voudront bien faire également.

**Centre communal à Ecublens/VD****Rectification**

IAS N° 15-16 du 18 juillet 1990  
Une malencontreuse erreur a inversé les plans des projets ayant obtenu les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix de ce concours, ce qui a pu occasionner des confusions chez nos lecteurs quant à l'interprétation des considérations du jury.

1. *Le deuxième prix*, dû à M. Mario Bevilacqua, architecte SIA, Lausanne, figure en

pages 333 et 334, et non en pages 331 et 332 comme indiqué par erreur.

2. Le projet de M. Cyrille Favier, qui a obtenu *le troisième prix*, est reproduit en pages 331 et 332, et non 333 et 334.

Nous prions nos lecteurs ainsi que les auteurs des projets concernés d'accepter nos excuses pour cette inversion bien involontaire. *Rédaction*

**Centre culturel Jean-Marie-Tjibaou, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)****Ouverture**

L'Agence de développement de la culture canaque, établissement public d'Etat à caractère administratif, doit construire à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) le Centre culturel Jean-Marie-Tjibaou, dans le cadre des grands travaux de l'Etat français.

Ce centre a pour vocation le développement et la promotion de la culture canaque (patrimoine et création). Les locaux occuperont une surface de l'ordre de 4000 à 5000 m<sup>2</sup>, sur un site à paysager de 15 hectares, en bord de mer.

Cette réalisation donnera lieu à un concours international d'idées, sur invitation, après sélection des candidats.

Le programme, le calendrier, les modalités du concours et la composition du jury seront précisés dans un prochain communiqué qui paraîtra au mois de septembre 1990 et dans l'édition de la lettre d'information de l'UIA de ce même mois. Nous nous en ferons l'écho dans ces colonnes.

Les candidats au concours devront faire acte de candidature, avant le 9 novembre 1990, auprès de M<sup>me</sup> Claudie Georges-François, Secrétariat d'Etat aux Grands travaux, avenue Franklin-Roosevelt 23-25, F-75008 Paris (France). Les modalités de présentation des candidatures seront explicitées, au mois

de septembre prochain, dans les organes d'information précités.

Des précisions d'information pourront alors également être

obtenues auprès de l'Agence de développement de la culture canaque, B.P. 378, Nouméa (Nouvelle-Calédonie), fax (687) 28 21 78.

**Fribourg: concours d'architecture Saint-Léonard****Ouverture**

La commission du stade universitaire de Saint-Léonard, composée de représentants de l'Etat, de l'Université et de la Commune de Fribourg, organise un concours combiné d'idées et de projet.

Les organisateurs attendent de ce concours des propositions de réorganisation du secteur de la patinoire et l'élaboration d'un projet de 2 salles omnisports de grandes dimensions.

**Participation**

Ce concours est ouvert à tous les architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg, ou originaires de ce canton, inscrits au Registre des personnes autorisées dans leur canton respectif depuis le 1<sup>er</sup> juin 1990 ainsi qu'à 6 bureaux d'architectes invités.

**Jury**

Présidente: M<sup>me</sup> Roselyne Crausaz, conseillère d'Etat, directrice des Travaux publics.  
Membres professionnels: MM. Pierre-Alain Croset, architecte SIA/EPF, Grand-Saconnex; Aurelio Galfetti, architecte SIA/EPF, Bellinzona; Didier Kuenzy, architecte SIA/EPF, Neuchâtel; François Kuonen, architecte de la Ville de Monthey/VS; Ch.-Henri Lang, architecte cantonal, Fribourg; Jean-Marc Schaller, architecte de la Ville de Fribourg.  
Membres non professionnels: MM. Bernard Brunisholz, éco-

nomiste, chef de service DIPAC, Fribourg; Dominique de Buman, juriste, conseiller communal, Fribourg; Hans Meier, professeur, vice-recteur de l'Université, Villars-sur-Glâne.

**Prix**

Le jury dispose d'une somme de 85 000 francs pour l'attribution des prix et de 15 000 francs pour d'éventuels achats.

**Délais**

Le règlement-programme peut être consulté depuis le 6 août 1990 au secrétariat du concours, au Département cantonal des bâtiments, rue des Chanoines 118, 1700 Fribourg (M. Francis Egger).

L'obtention des documents de concours peut se faire à la même adresse moyennant le versement d'un dépôt de 400 francs au c.c.p. 17-74-5, Recette générale de l'Etat, avec la mention «Concours d'architecture Saint-Léonard». La réception de cette somme est considérée comme inscription au concours. Elle sera restituée aux concurrents qui auront rendu, dans les délais, les documents demandés et dont les projets auront été admis au jugement.

Les inscriptions doivent parvenir au secrétariat du concours jusqu'au 14 septembre 1990.  
Remise des projets: 8 février 1991 (maquette: 22 février 1991).